



Jean-Jacques LOZACH

Sénateur de la Creuse et Conseiller Départemental de Bourgneuf

<https://www.jjlozach.fr>

6 août 2020. Question adressée à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics. Restructuration du réseau territorial de la direction générale des finances publiques

Date : 13 août 2020



M. Jean-Jacques Lozach attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics quant à la réorganisation territoriale du réseau de la direction générale des finances publiques (DGFIP) et l'interroge sur son effectivité et sur son calendrier. Alors qu'un nouveau processus de concertation réunissant élus locaux, directeurs départementaux des finances publiques et préfets a été lancé au début du mois de juin 2019 afin de définir, dans chaque département, la nouvelle carte des implantations territoriales de la DGFIP, il s'interroge sur les capacités de ce dispositif à répondre au double-objectif fixé ; à la fois la poursuite de la rationalisation du réseau de la DGFIP, mais aussi le renforcement de la proximité des services publics. Dans le département de la Creuse composé quasi- exclusivement de communes classées en zones de revitalisation rurales (ZRR), il rappelle que ce plan amène à des fermetures effectives ou annoncées de nombreux points de contact, dont les centres de trésorerie générale, et se traduit concrètement par une fragilisation de l'accessibilité des services publics aux usagers particuliers, mais également aux entreprises et aux collectivités locales. Le 20 septembre 2019, dans son discours devant l'association des maires ruraux de France, le Premier ministre avait annoncé qu'aucune trésorerie ne serait fermée sans l'accord des maires concernés. Il souhaite savoir si la réforme de la carte des trésoreries creusoises est confirmée. Si tel était le cas, cette décision participerait à la dégradation du taux de chômage creusois et à la perception d'un vif sentiment d'abandon dans la population locale.